
[La résidence Jeanne Carnajac](#)

Les résidents doivent être autonomes et pouvoir effectuer eux-mêmes les actes de la vie quotidienne.

Ils peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement et des prestations du CCAS : aide à domicile, transports solidaires, téléalarme, portage de repas...

Chaque jour, différentes animations proposées et plusieurs fois par an, des repas dansants, ouverts à tous les retraités (planning et tarifs sur demande).

Toute personne souhaitant candidater à l'attribution d'un logement doit pouvoir répondre à plusieurs critères :

- Avoir des revenus équivalents au minimum vieillesse
- Doit être autonome dans les actes de vie quotidienne (grille AGGIR à remplir par le médecin traitant)
- Doit participer à un entretien avec la direction de l'établissement afin d'évaluer si l'établissement et ses conditions d'admission répondent bien à ses attentes
- Doit participer à un entretien organisé avec la psychologue pour apprécier les motivations de la vie en résidence autonomie

Suite aux entretiens, en cas de réponses positives (de la direction et de la psychologue) :

- En cas de logement vacant (et sans personne en liste d'attente avant), une procédure d'admission démarrera avec constitution obligatoire d'un dossier administratif
- Ou sera mise en mise d'attente (en cas de logement non vacant ou en cas de liste d'attente effective)
- En cas de refus, une réponse sera notifiée.

[Liste des pièces justificatives à fournir avant admission](#) 40.59 Ko

Contact

Foyer-résidence pour personnes âgées Jeanne Carnajac
72 logements de type F1 de 31m2 et 5 F1 bis de 39 m2.
7 rue Duvivier au Vieux Pays
95140 - Garges-lès-Gonesse

Tel : 01 39 86 37 80

Lire aussi

[Retrouvez l'ensemble des Générations](#)